

**DÉCLARATION
DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉFORME PARLEMENTAIRE,
M. SIMON JOLIN-BARRETTE,**

**PRÉSENTANT LE CAHIER DES PROPOSITIONS
DE RÉFORME PARLEMENTAIRE**

QUÉBEC

20 FÉVRIER 2020

LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI.

M. le Président,

Nous avons le privilège et l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, une institution riche d'une histoire de 228 ans et intimement liée au développement de notre nation et de notre État, le Québec.

En 1941, en 1972, en 1984 et en 2009, ceux et celles qui nous ont précédés dans cette enceinte se sont mis d'accord pour actualiser nos règles et nos usages. Parce que notre démocratie parlementaire est vivante, et qu'il nous incombe de toujours veiller à sa santé, je souhaite qu'ensemble nous inscrivions aussi l'année 2020 au registre des grandes réformes de l'Assemblée nationale.

Nous souhaitons entamer un nouveau chantier de modernisation. Le cahier de propositions que nous déposons aujourd'hui est le point de départ de ce chantier. Notre désir est de travailler en collaboration avec les groupes d'opposition afin de réformer la procédure parlementaire.

Notre Parlement doit continuer de se moderniser, de se renouveler. Il doit être plus à l'écoute, plus collaboratif et plus efficace. Il doit être à l'image des Québécoises et des Québécois et répondre davantage à leurs préoccupations.

La réforme que nous proposons s'articule en quatre grands objectifs, à partir desquels se déclinent des propositions, inspirées notamment de bonnes pratiques observées dans d'autres parlements, d'études d'experts et d'idées innovantes.

Notre premier objectif est de favoriser une meilleure collaboration à l'Assemblée nationale.

Les députés doivent être mieux outillés pour exercer leurs rôles de législateur et de contrôleur de l'action gouvernementale. C'est ce que nous proposons. Pour valoriser leur travail, nous voulons aussi établir une séparation plus nette entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif en commission parlementaire.

Pour assurer la discipline lors de la période de questions, nous proposons de donner plus de responsabilités au président pour faire respecter le règlement. Le fait de supprimer les rappels au règlement permettrait aux députés d'opposition de poser davantage de questions.

Le deuxième objectif de la réforme est de renforcer la transparence et la reddition de comptes.

La création du poste de Directeur parlementaire du budget permettrait de faire un pas de géant en matière de transparence des finances publiques. Comme mandataire de l'Assemblée nationale, cette nouvelle institution produirait des rapports indépendants qui seront utiles pour les parlementaires, certes, mais aussi pour la population.

Par ailleurs, nous proposons d'ajouter des séances de reddition de comptes pour les sous-ministres et les dirigeants d'organisme, afin que les députés puissent examiner la gestion de l'administration publique.

Dans la même lignée, la révision des règles encadrant les interpellations permettrait des échanges plus directs avec les députés. D'ailleurs, le premier ministre devrait lui aussi, une fois par année, se prêter à cet exercice.

Le troisième objectif consiste à rendre le Parlement plus efficace et plus à l'écoute.

Si l'étude des crédits budgétaires est un exercice de reddition de comptes fondamental, elle peut et doit également être plus constructive et productive. Nous avons tous entendu des critiques sur le modèle actuel. La situation doit donc changer. Nous proposons pour cela de revoir sa forme et son efficacité tout en respectant et en conservant les mêmes dispositions pour le travail des groupes d'opposition.

Le gouvernement propose aussi – et il s’agit là d’une mesure phare – la création d’une Chambre des affaires citoyennes, comme ce qui a été fait en Australie et au Royaume-Uni.

Cette chambre constituerait un lieu de débat parallèle au Salon bleu, où pourront être discutés en profondeur divers dossiers, dont les « Affaires des députés ». Cette nouvelle rubrique offrirait une tribune supplémentaire aux députés afin qu’ils puissent inscrire, entre autres, des projets de loi n’émantant pas du gouvernement.

Le quatrième et dernier objectif est de moderniser l’Assemblée nationale.

Signe des temps, l'enjeu de la conciliation travail-famille prend de plus en plus de place dans la société. Plusieurs d'entre nous doivent jongler entre leur rôle de député, leur rôle de parlementaire et leurs responsabilités familiales.

Afin de rendre la politique plus attrayante et plus accessible aux jeunes et aux parents, une série de mesures sont envisagées, dont l'ajournement de nos travaux à 18 h, une halte-garderie, le pairage des députés, un congé parental d'un an et la possibilité de prendre un congé en cas d'obligations de proche aidance.

Toujours dans un souci de moderniser l'Assemblée nationale, nous proposons notamment l'instauration du vote électronique et la fin de la distribution des documents papier au Salon bleu.

Comme vous pouvez le constater, M. le Président, cette proposition de réforme parlementaire est ambitieuse et pragmatique. Elle incarne les valeurs que nous portons en tant qu'élus, sans égard à nos allégeances politiques.

Elle présente des mesures équilibrées, rassembleuses et audacieuses, qui ont le potentiel de faire évoluer positivement l'Assemblée nationale.

Je souhaite qu'elle soit le socle de notre réflexion et de nos échanges à venir. Je vous demande donc de la soumettre à la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire.

Je termine, Monsieur le Président, en sollicitant le consentement de l'Assemblée nationale afin de déposer le présent cahier de propositions.

